

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES CHEQUES  
CADEAUX DU PARIS SAINT-GERMAIN**

**I. DEFINITION**

**CHEQUE CADEAU** : Désigne le produit dématérialisé au format e-Ticket, acheté par le Client sur le Site Internet de billetterie du Paris Saint-Germain qui, une fois activé au moyen du code qu'il contient, permet au Bénéficiaire d'acheter tout ou partie d'un Titre d'accès selon l'Offre à laquelle le Chèque cadeau donne accès. Les montants de Chèque cadeaux disponibles sont prédéfinis par le PSG.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE** : Les présentes Conditions Générales de Vente des Chèques cadeaux du Paris Saint-Germain.

**CONDITIONS SPECIALES** : Désigne les termes et conditions propres à l'acquisition d'un Titre d'accès.

**CLIENT** : Désigne la personne physique ou morale qui acquiert un Chèque cadeau sur le Site Internet de billetterie du Paris Saint-Germain.

**BENEFICIAIRE** : Désigne la personne physique ou morale qui entend se prévaloir du Chèque cadeau qui lui a été adressé par le Client ou par un autre Bénéficiaire pour acheter tout ou partie d'un Titre d'accès selon l'Offre à laquelle le Chèque cadeau donne accès.

**MATCH** : Rencontre amicale ou des différentes compétitions professionnelles disputée au Stade par une des équipes professionnelles du Paris Saint-Germain et auquel donne accès le Titre d'accès attaché à une Offre Football ou Handball.

**OFFRES** : Désigne l'une ou plusieurs des offres prédéfinies, exposées ci-après :

**OFFRE FOOTBALL** : Désigne l'offre, commercialisée par la SAS Paris Saint-Germain Football, permettant au Bénéficiaire d'acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès lui permettant d'assister à un Match disputé par l'équipe professionnelle de football du PSG au moyen d'un Chèque cadeau.

**OFFRE HANDBALL** : Désigne l'offre, commercialisée par la SAS Paris Saint-Germain Handball, permettant au Bénéficiaire d'acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès lui permettant d'assister à un Match disputé par l'équipe professionnelle de handball du PSG au moyen d'un Chèque cadeau.

**OFFRE STADIUM TOUR** : Désigne l'offre, commercialisée par la SESE, permettant au Bénéficiaire d'acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès lui permettant de visiter le Stade dans le cadre du « Stadium Tour » au moyen d'un Chèque cadeau.

**PSG / PARIS SAINT-GERMAIN** : Désigne la SAS Paris Saint-Germain Football (N° SIREN : 382 357 721) et/ou la SAS PSG Handball (N° SIREN : 388 800 302).

**SITE INTERNET DE BILLETTERIE DU PARIS SAINT-GERMAIN** : Désigne le site internet officiel de billetterie du PSG ([billetterie.psg.fr](http://billetterie.psg.fr)) par lequel (i) le Client acquiert un Chèque cadeau et par lequel (ii) le Bénéficiaire va pouvoir acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès au moyen du Chèque cadeau dont il bénéficie.

**SESE** : Désigne la Société d'Exploitation Sports et Evènements (N° SIREN : 379 538 440), commercialisant l'Offre Stadium Tour.

**STADE** : Désigne :

- Le Parc des Princes (24 rue du Commandant Guillaud – 75016 PARIS) ou tout autre stade qui s'y substituerait et au sein duquel le PSG Football disputerait un Match de football et dans lequel est organisé le « Stadium Tour » ;
- Le stade Pierre de Coubertin (82, avenue Georges Lafont – 75016 Paris) ou de tout autre stade qui s'y substituerait et au sein duquel le PSG Handball disputerait un Match de handball.

**STADIUM TOUR** : Désigne l'expérience donnant accès à une visite du Stade.

**TITRE D'ACCES** : Désigne le titre, acquis à partir du Chèque cadeau provisionné, permettant au Bénéficiaire d'assister à un Match ou de bénéficier d'un Stadium tour.

**TICKETPLACE** : Désigne la plateforme de revente de Titres d'accès à partir de laquelle le Bénéficiaire peut acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès au moyen du Chèque cadeau qu'il a obtenu, uniquement lorsque ce Chèque cadeau est associé à une Offre Football.

**II. OBJET**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client accepte d'acheter un Chèque cadeau, sur le Site Internet de billetterie du Paris Saint-Germain, au profit d'un Bénéficiaire. Les présentes CGV n'ont pas vocation à régir l'acquisition, par le Bénéficiaire, d'un Titre d'accès au moyen du Chèque cadeau. En effet, ce type de transaction est encadré par les Conditions Spéciales. Le Paris Saint-Germain se réserve la faculté de modifier les CGV à tout moment et sans préavis. Le fait pour le PSG de ne pas se prévaloir de l'une des quelconques dispositions composant ces CGV ne saurait être interprété comme une renonciation de s'en prévaloir pour l'avenir.

Les CGV applicables et opposables sont celles acceptées par le Client à la date d'achat du Chèque cadeau. Les CGV sont accessibles, consultables et téléchargeables sur le Site Internet du Paris Saint-Germain et transmises après acquisition d'un Chèque cadeau sur un support durable. Préalablement à l'achat d'un Chèque cadeau, le Client reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté sans réserve les présentes CGV. L'acceptation se fait au moyen d'un mécanisme d'accord électronique « opt-in » par lequel le Client est invité à cocher une case pour confirmer sa bonne lecture et compréhension des CGV. Le Client se porte garant de la connaissance de l'existence et du respect des présentes CGV par le Bénéficiaire. Les CGV peuvent être disponibles en français et en anglais. En cas de contradiction entre les termes des deux versions, ceux de la version française prévaudront.

**III. ACQUISITION DU CHEQUE CADEAU**

Un Chèque cadeau peut être acquis :

- sur le Site Internet de billetterie du Paris Saint-Germain
- dans les réseaux de revendeurs qui seraient le cas échéant désignés par le PSG.

Le Chèque cadeau prend la forme d'un e-Ticket et n'est accessible, à ce titre, que sous format dématérialisé.

Le Paris Saint-Germain se réserve le droit de limiter le nombre de Chèques cadeaux susceptibles d'être acquis par un seul et même Client. Si un Client parvient à obtenir, en violation de la limite éventuellement imposée, un ou plusieurs Chèque(s) cadeau(x) supplémentaire(s), le Paris Saint-Germain sera fondé à annuler tout ou partie des ventes conclues avec ce Client. Ce dernier ne pourra exiger le remboursement du montant provisionné, ni prétendre à une quelconque compensation ou indemnisation en raison de la désactivation du Chèque cadeau transmis au-delà de la limite fixée par le Paris Saint-Germain.

**IV. PAIEMENT**

**a) Moyens et modalités de paiement**

Le prix d'un Chèque cadeau est exclusivement payable en euros (€). Les moyens de paiements proposés pour les Clients, personnes physiques et morales, sont les suivants : Carte bleue (CB, Visa, Mastercard et Amex), Apple Pay et avoirs.

Le Paris Saint-Germain se réserve le droit de limiter ces moyens de paiement et/ou d'autoriser d'autres moyens de paiement. Le prix est payable en une (1) fois.

**b) Lutte contre la fraude**

Le Site Internet de billetterie du PSG bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle.

Afin de prévenir les risques d'usurpation des données bancaires et de renforcer la sécurité des transactions passées sur le Site Internet de billetterie du PSG, le PSG (ou son mandataire prestataire de paiement), sans que cela constitue une obligation à sa charge, pourrait être amené à réaliser des contrôles destinés à s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux demandes du PSG (ou de son mandataire prestataire de paiement) ou de transmettre les justificatifs sollicités, le PSG se réserve le droit de ne pas valider l'achat d'un Chèque cadeau.

Le PSG se réserve également le droit de procéder à l'annulation d'un achat qui présenterait un risque de fraude, notamment d'utilisation frauduleuse de carte bancaire ou un risque d'atteinte à la sécurité de la manifestation sportive.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'attention du mandataire prestataire de paiement du PSG : ADYEN FRANCE, 6 Boulevard Haussmann 75009 PARIS.

### **c) Enregistrement des coordonnées bancaires**

Le Paris Saint-Germain offre la possibilité au Client d'enregistrer ses coordonnées bancaires pour régler ses futurs achats plus facilement et plus rapidement. Pour ce faire, le Client doit cocher la case correspondante sur la page de paiement carte bancaire. Une fois le paiement validé, les données relatives à la facturation et à la carte bancaire utilisée sont enregistrées. Les coordonnées bancaires du Client ne sont pas conservées par le Paris Saint-Germain mais par son prestataire de paiement sur des serveurs sécurisés.

Le Client a à tout moment la possibilité de supprimer les données relatives à la carte bancaire enregistrée et/ou de rajouter une autre carte bancaire en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

## **V. UTILISATION DU CHEQUE CADEAU**

### **a) Utilisation**

Le Bénéficiaire peut utiliser le Chèque cadeau pour acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès en fonction de l'Offre associée audit Chèque cadeau via le Site Internet de Billetterie du Paris Saint-Germain. Toutefois :

- Pour l'Offre Football exclusivement, l'acquisition d'un Titre d'accès au moyen du Chèque cadeau peut se faire, en complément du Site Internet de Billetterie du Paris Saint-Germain, via la plateforme Ticketplace.
- Pour l'Offre Stadium Tour exclusivement, l'acquisition d'un Titre d'accès au moyen du Chèque cadeau peut se faire, en complément du Site Internet de Billetterie du Paris Saint-Germain, en guichets physiques aux abords du Parc des Princes.

### **b) Approvisionnement et transmission**

Le Client procède à l'activation du Chèque cadeau en sélectionnant l'un des montants prédéfinis sur le Site Internet de billetterie du Paris Saint-Germain. Le Client est averti sur le fait qu'il ne peut pas renseigner un montant personnalisé. Le Chèque cadeau ainsi crédité revêt la forme d'un bon d'achat (voucher) qui pourra être utilisé par le Bénéficiaire pour acheter tout ou partie d'un Titre d'accès correspondant à l'Offre associée au Chèque cadeau. La transmission du Chèque cadeau au Bénéficiaire nécessite la communication du code d'activation figurant en son sein et intervient uniquement dans le cadre d'une cession à titre gratuit. Préalablement, le Client devra avoir désactivé son Chèque cadeau sur son compte personnel.

La transmission du Chèque cadeau est effective dès lors que :

- Le Bénéficiaire a renseigné, sur son compte personnel, le code du Chèque cadeau qui lui a été communiqué par le Client ou ;
- À l'étape du paiement du Titre d'accès correspondant à l'Offre à laquelle le Chèque cadeau donne accès, le Bénéficiaire renseigne ledit code.

Cette transmission entraîne la désactivation du Chèque cadeau sur le compte personnel du Client et son activation sur le compte personnel du Bénéficiaire. Ce dernier dispose alors d'un solde lui permettant, en fonction du montant sélectionné par le Client, d'acheter tout ou partie d'un Titre d'accès selon l'Offre à laquelle le Chèque cadeau donne accès. Le Bénéficiaire ne peut exiger la conversion de l'offre à laquelle il a accès au profit d'une autre offre, ni exiger un remboursement auprès du Paris Saint-Germain.

### **c) Durée de validité**

Le Chèque cadeau est valable pendant une durée d'un (1) an à compter de sa date d'achat par le Client (ci-après la « Durée de validité »). Durant

ce délai, le Bénéficiaire pourra acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès, dans la limite des disponibilités, pour :

- Assister à un Match parmi les offres de Titres d'accès proposés selon le Titre d'accès concerné ;
- Visiter le Stade dans le cadre du Stadium Tour lorsque le Chèque cadeau est associé une Offre Stadium Tour.

À l'issue de la Durée de validité et si le Chèque cadeau n'a pas été utilisé ou l'a été partiellement (encore provisionné), le Bénéficiaire ne dispose plus de la faculté d'utiliser le crédit restant pour acquérir tout ou partie d'un Titre d'accès. En pareille circonstance, ce dernier reconnaît expressément être privé de la faculté d'exiger le versement, par le PSG, du crédit échu et non-dépens. Le Bénéficiaire ne peut exiger la prolongation de la durée de validité en invoquant sa méconnaissance de la date d'acquisition du Chèque cadeau par le Client. De ce fait, en transmettant le code contenu au sein du Chèque cadeau, le Client s'engage, en sa qualité de cédant, à informer le Bénéficiaire des informations utiles relatives à la date d'acquisition et à la Durée de validité du Chèque cadeau. En tout état de cause, la Durée de validité est indiquée sur le compte personnel de ce dernier.

### **d) Cession à titre gratuit**

Le Chèque cadeau est conçu pour être cédé, uniquement à titre gratuit, par le Client acheteur à un Bénéficiaire. Cette cession est toutefois proscrite, conformément au VI. a) lorsqu'elle se fait au bénéfice d'une personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, étant en situation d'impayé ou s'étant rendu auteur de faits de revente/offre de revente interdites ou échange/offre d'échange interdites ou d'infractions à l'intérieur, dans le périmètre ou à l'extérieur du Stade.

Le Chèque cadeau peut à nouveau être cédé dès lors que le Bénéficiaire décide, à son tour, de communiquer le code figurant sur le Chèque cadeau à un nouveau bénéficiaire. Dans ce cas, le Bénéficiaire cédant devra désactiver au préalable le Chèque cadeau sur son compte personnel avant de transmettre le code au nouveau bénéficiaire. En toute hypothèse, le Client se porte fort du parfait respect des obligations prévues aux présentes par tout bénéficiaire de la cession. La cession à titre gratuit est ferme et non modifiable.

### **e) Acquisition d'un Titre d'accès, application des Conditions Spéciales**

L'activation, par le Bénéficiaire, du Chèque cadeau lui permet d'acheter tout ou partie d'un Titre d'accès permettant d'assister à un Match ou de visiter le Stade (en fonction de l'Offre concernée). Dès lors, les termes et conditions ayant vocation à s'appliquer pour ce type de transaction sont régis par les Conditions Spéciales propres au Titre d'accès acquis au moyen du Chèque cadeau.

## **VI. RESTRICTION / REVENTE ILLICITE / LIMITATION DE RESPONSABILITE**

### **a) Restrictions**

Aucun Chèque cadeau ne pourra être acquis, cédé et/ou délivré à toute personne, ou utilisé par toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, étant en situation d'impayé ou s'étant rendu auteur de faits de revente/offre de revente interdites ou échange/offre d'échange interdites ou d'infractions à l'intérieur, dans le périmètre ou à l'extérieur du Stade.

### **b) Revente illicite**

Ni le Client, ni le Bénéficiaire ne peuvent offrir à la vente, vendre ou revendre le Chèque cadeau de quelque manière que ce soit.

Par ailleurs, il est rappelé au Client et au Bénéficiaire que conformément à l'article 313-6-2 du Code Pénal, « le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive ».

Enfin, Il est strictement interdit de mener une activité promotionnelle ou commerciale en relation avec les Chèques cadeaux sans l'accord préalable écrit du Paris Saint-Germain.

### **c) Limitation de responsabilité**

La responsabilité du Paris Saint-Germain ne saurait être recherchée en cas d'achat effectué par l'intermédiaire d'un autre canal de distribution que celui cité au III, d'autant plus s'il est illégal, l'acheteur subissant seul les conséquences de ses actes en cas d'impossibilité d'activer son Chèque cadeau en raison de son caractère éventuellement factice. L'acheteur d'un Chèque cadeau distribué en dehors du seul canal de distribution reconnu pourra se voir refuser l'achat d'un Titre d'accès, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement, total ou partiel de son Chèque cadeau.

## **VII. CONSEQUENCES LIEES A L'ANNULATION D'UN MATCH OU D'UNE VISITE**

Les conséquences relatives à l'annulation d'un Match ou, dans le cadre du Stadium Tour, d'une visite sont appréhendées au sein des Conditions Spéciales propres au Titre d'accès concerné. Dans l'hypothèse où le Client devait recevoir un remboursement en application desdites Conditions spéciales, celui-ci prendra la forme d'un re-crédit du Chèque cadeau utilisé dans ce cadre.

## **VIII. DROIT DE RETRACTATION**

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation applicable aux contrats conclus à distance, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date d'achat du Chèque cadeau pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. S'il s'avère que le délai expire lors d'un jour non-ouvrable ou férié, celui-ci sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le droit de rétractation s'exerce au moyen d'un formulaire de contact disponible via le site <https://billetterie.psg.fr/fr/contact>.

Toutefois, le droit de rétractation ne peut s'appliquer lorsque le Client fait usage du Chèque cadeau, notamment s'il est activé par le Bénéficiaire dans l'hypothèse où celui-ci aurait été transmis. La réception, par le Paris Saint-Germain du formulaire dûment rempli entraîne la désactivation de toute opération susceptible d'être menée en lien avec le code du Chèque cadeau, notamment son activation. Par conséquent, le Chèque cadeau transmis mais non encore activé par le Bénéficiaire ne sera plus susceptible d'être exploitable.

## **IX. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Le Paris Saint-Germain s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles confiées par le Client dans le respect de la Réglementation en matière de Protection des Données et de la politique en matière de protection des données personnelles du Paris Saint-Germain accessible sur son site Internet, et ce uniquement dans le cadre de l'organisation et la gestion de la Billetterie, afin de tenir le Client informé de l'actualité du Paris Saint-Germain et de lui faire bénéficier en priorité d'offres de biens et services liés à l'activité du Paris Saint-Germain, de ses partenaires et du Stade. Le Client est informé qu'il dispose à l'égard de ses informations d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour des données le concernant lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes et d'effacement. Il peut demander la portabilité de ces dernières. Il a également le droit de s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Chaque Client peut par ailleurs transmettre au Paris Saint-Germain ses instructions pour la conservation, l'effacement ou la communication de vos données en cas de décès et désigner la personne qui en aura la charge.

Pour exercer ce droit, le Client peut envoyer un message accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse électronique suivante : [billetterie@psg.fr](mailto:billetterie@psg.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : PSG Service Billetterie - 53 avenue Emile Zola 92100 - Boulogne Billancourt.

Il peut également contacter le délégué à la protection des données en écrivant à l'adresse suivante : [dpo@psg.fr](mailto:dpo@psg.fr). Une réponse sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Le Paris Saint-Germain fera de son mieux pour répondre aux interrogations concernant les traitements de données personnelles qu'il réalise. Conformément à la réglementation applicable, le Client est également en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés suivant les modalités indiquées sur son site ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)). Le Client peut recevoir de la part du Paris Saint-Germain des courriers électroniques d'information sur les produits et activités du Paris Saint-Germain si le Client y a préalablement consenti en cochant la case prévue à cet effet. Il conserve le droit de refuser une telle communication, soit en ne donnant pas son consentement au moment de la validation de la commande, soit a posteriori en cliquant simplement sur le lien de désinscription que contient tout courriel ou toute communication qui lui est envoyée.

## **X. DROIT APPLICABLE / MEDIATION / LITIGE**

Les présentes CGV sont soumises au Droit français.

Tout litige relatif à l'acquisition d'un Chèque cadeau devra être porté à la connaissance du Paris Saint-Germain par lettre recommandée à l'adresse suivante : PSG - Service Billetterie - 53, avenue Emile Zola – 92650 Boulogne-Billancourt Cedex.

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, en cas de litige, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont relève le PSG en vue d'une résolution amiable :

- par voie électronique : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr), ou
- par voie postale : MEDICYS - 73, Boulevard de Clichy 75009 Paris

À défaut de règlement amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

**Fait à Paris, le 12 septembre 2023**